



Indemnité de loyer .

Par **Iceberg**, le **10/01/2020** à **22:57**

Ma sœur habite dans la maison de mon père et à ce titre ne paie pas de loyer. Moi je suis locataire, aussi est ce que je peut lui demander une indemnité pour le loyer?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **youris**, le **11/01/2020** à **11:26**

bonjour,

voire soeur vit-elle avec votre père dans la maison de votre père ou vit-elle dans une maison prêtée par votre père ?

voos pouvez toujours demander à votre soeur mais celle-ci n'a aucune obligation de répondre favorablement à votre demande. Votre père fait ce qu'il veut de ses biens.

salutations

Par **Visiteur**, le **11/01/2020** à **14:09**

B O N J O U R

Ayez la gentillesse de respecter les CGU (politesse obligatoire sur ce site).

Et bonjour Youris,

Une indemnité d'occupation s'envisagerait si le propriétaire était décédé.

Tant qu'il vit, il peut accorder l'occupation à un enfant, c'est notamment le cas dans le cadre d'un "prêt à usage" d'un parent envers un enfant.